

▀ **Conseil Communautaire du 23 janvier 2018** ▄
19 H 00 – Clisson

PROCÈS-VERBAL

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de délégués votants : 49

Présents : 43 (puis 42)

| COMMUNES | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | | |
|------------------------|---|---|--|
| AIGREFEUILLE-SUR-MAINE | M. Jean-Guy CORNU | M. Philippe JUVIN | Mme Danielle PICAUD |
| BOUSSAY | M. Gérard ESNAULT | M. Sébastien CHAMBRAGNE | |
| CHÂTEAU-THÉBAUD | M. Jean-Paul LOYER | M. Alain BLAISE | Mme Jacqueline LEVESQUE |
| CLISSON | M. Xavier BONNET M. Franck NICOLON | M. Antoine CATANANTI M. Benoist PAYEN (jusqu'au point n°4) | Mme Laurence LUNEAU Mme Alexia PIROIS |
| GÉTIGNÉ | Mme Karine GUIMBRETIERE | M. Michel PICHERIT | |
| GORGES | M. Claude CESBRON | M. Didier MEYER | Mme Séverine PROTOIS-MENU |
| HAUTE-GOULAINÉ | Mme Marcelle CHAPEAU Mme Suzanne DESFORGES | M. Jean-Yves COLAS Mme Josette SCOUARNEC | M. Fabien DECOURT |
| LA HAYE-FOUASSIÈRE | M. Jean-Pierre BOUILLANT M. Vincent MAGRE | M. Jean-Claude DOLLET | Mme Agnès PARAGOT |
| LA PLANCHE | M. Jean-Paul RICHARD | M. Bernard HERVOUET | |
| MAISON-SUR-SÈVRE | M. Aymar RIVALLIN | M. Pascal BROCHARD | Mme Stéphanie SOURISSEAU |
| MONNIÈRES | M. Benoît COUTEAU | Mme Marie-Jeanne CAILLE | |
| REMOUILLÉ | M. Jérôme LETOURNEAU | | |
| ST-FIACRE-SUR-MAINE | M. Joël BASQUIN | Mme Danièle GADAIS | |
| ST-HILAIRE-DE-CLISSON | Mme Martine LEGEAI | | |
| ST-LUMINE-DE-CLISSON | Mme Janik RIVIERE | M. Patrick PICARD | |
| VIEILLEVIGNE | Mme Nelly SORIN | M. Daniel BONNET | |

Excusés : Mme Véronique NEAU-REDOIS qui a donné procuration à Gérard Esnault, M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Antoine Catananti (à partir du point n°5), M. François GUILLOT, M. Patrice LECHAPPE qui a donné procuration à Séverine Protois-Menu, Mme Sonia BLANCHET qui a donné procuration à Jérôme Letourneau, M. Denis THIBAUD qui a donné procuration à Martine Legeai, M. Michel BATARD qui a donné procuration à Daniel Bonnet et Mme Armelle ROYER qui a donné procuration à Nelly Sorin.

M. Xavier BONNET, Maire de Clisson, accueille les membres du Conseil.

Madame Nelly SORIN, Présidente, ouvre la séance et procède à l'appel. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente aborde l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire désigne M. Xavier BONNET pour être secrétaire de cette séance.

Madame La Présidente soumet à l'approbation du conseil communautaire les procès-verbaux des conseils communautaires du 28 novembre 2017 et 19 décembre 2017. M. Franck NICOLON demande qu'au procès-verbal du

28 novembre 2017, concernant son intervention lors de l'approbation d'un scénario au stade faisabilité pour le futur siège communautaire et la maison de l'économie, soit ajouté son souhait que le conseil communautaire soit associé, plus en amont, sur les choix qui seront faits sur ce type d'opération.

Madame la Présidente informe l'Assemblée qu'une question orale a été remise par M. Franck NICOLON, pour laquelle elle apportera une réponse en fin de séance.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CYCLE DE L'EAU

↳ **Reconduction du dispositif d'aide à la réhabilitation de l'assainissement non collectif en 2018**

M. Jean-Guy CORNU, Vice-Président délégué au Cycle de l'eau, propose à l'Assemblée de reconduire en 2018 le dispositif d'aide à la réhabilitation de l'assainissement non collectif selon les mêmes conditions qu'en 2017, en proposant d'ajouter les reliquats des crédits non consommés en 2017.

Madame Nelly SORIN relève que de nombreux foyers viennent nous remercier la collectivité de la mise en place de ce dispositif qui impulse une volonté de se mettre au norme et qui contribue donc à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Madame Jacqueline LEVESQUE demande qu'une communication plus large soit réalisée sur le sujet

Monsieur Jean-Guy CORNU explique que la communication se fait par le biais du magazine communautaire et que les personnes sont informées par le biais des techniciens du dispositif en place.

Monsieur Franck NICOLON s'interroge sur le nombre de dossier déposé par rapport au nombre de dossier accepté

Monsieur Jean-Guy CORNU ne dispose par des chiffres précis mais il explique qu'en tout état de cause l'enveloppe n'a pas été totalement consommée en 2017 mais il est en partie du au départ d'un agnet en charge du dossier.

Jg cornu : dispositif important qui permet de se mettre au norme

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la poursuite sur l'année 2018 du dispositif d'aide financière auprès des particuliers engageant des travaux de réhabilitation de leur système d'assainissement non collectif, selon les mêmes conditions qu'en 2017, à savoir :

- la subvention apportée à chaque particulier bénéficiant de l'aide financière est fixée au taux de 25% des travaux de mise en conformité dans la limite d'un plafond de travaux égal à 10 000 € TTC.
- l'enveloppe globale annuelle des aides financières versées par la Communauté d'agglomération est fixée à 35 000 € (dans la limite des disponibilités budgétaires).

Les crédits inscrits au budget 2018 seront d'un montant de 35 000 €, auquel s'ajouteront les reliquats des crédits non consommés en 2017.

Il est précisé que le règlement d'intervention pour l'aide à la réhabilitation de l'assainissement non collectif, approuvé en conseil communautaire le 6 juin 2017, reste inchangé. Le Conseil communautaire décidera annuellement de la reconduction, des modifications ou de l'achèvement de ce dispositif d'aide.

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions d'attribution d'aide financière avec les particuliers, et tout autre acte afférant à la présente délibération.

↳ **Transfert de compétences au Syndicat mixte Loire et Goulaine et re-désignation des délégués au conseil syndical**

M. Jean-Guy CORNU, Vice-Président délégué au Cycle de l'eau, rappelle à l'Assemblée que le Conseil communautaire, en séance du 7 novembre 2017, a approuvé le transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat mixte Loire et Goulaine au 1^{er} janvier 2018 sous certaines conditions.

Le Syndicat mixte Loire et Goulaine a modifié ses statuts afin de permettre aux EPCI compétents au 1^{er} janvier 2018 en matière de GEMAPI de se substituer à leurs communes membres, et ainsi leur permettre de transférer l'exercice de la compétence GEMAPI au Syndicat mixte Loire et Goulaine.

En raison des choix différents des EPCI à fiscalité propre concernant les compétences transférées au Syndicat mixte Loire et Goulaine, les statuts proposés sont ceux d'un syndicat mixte à la carte.

Au vu de ses statuts actuels, Clisson Sèvre et Maine Agglo adhère au Syndicat uniquement au titre du collège A « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » correspondant aux items 1, 2, 5 et 8 de la GEMAPI de l'article L211-7 du code l'Environnement.

Clisson Sèvre et Maine Agglo disposera de 3 sièges de titulaires et 1 siège de suppléant au sein du collège A du comité syndical du Syndicat.

Mme Marcelle CHAPEAU demande que la collectivité soit attentive à l'item 12 de l'article L211-1 du code de l'environnement relatif à l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur lequel demeure des incertitudes quant à son contenu. Les échanges entre la Préfecture et les syndicats ont mis en lumière que chaque EPCI avait une approche différente de cet Item.

M. Jean-Guy CORNU admet qu'il demeure des ajustements à faire mais qu'il est important aujourd'hui de ne pas bloquer la démarche de modification de ses statuts engagée par le syndicat.

Madame la Présidente reconnaît que la traduction dans les statuts de la compétence GEMAPI n'est pas totalement identique entre les 3 syndicats mais qu'il sera nécessaire de veiller à une certaine cohérence.

Mme Agnès PARAGOT regrette que cette vérification n'ait pas été faite avant le vote. Cela conduit à la création d'une usine à gaz avec 3 collèges en fonction des compétences exercées.

M. Jean-Guy CORNU relève que c'est le risque que présente tout syndicat à la carte. Il rappelle que lors du dernier conseil communautaire, les modifications des statuts ont porté sur « animation du sage » et non sur l'ITEM 12.

Madame la Présidente informe l'Assemblée que les syndicats et la Préfecture ont été alertés sur ces incohérences et sur le souhait de l'agglomération de les clarifier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de transférer l'exercice des compétences relatives à la GEMAPI au Syndicat mixte Loire et Goulaine au 1^{er} janvier 2018 :

« 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, »

« 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, »

« 5° La défense contre les inondations et contre la mer »

« 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. »

Le Conseil communautaire approuve les nouveaux statuts du Syndicat mixte Loire et Goulaine, et désigne les délégués suivants pour représenter Clisson Sèvre et Maine Agglo au comité syndical du Syndicat mixte Loire et Goulaine au sein du collège A « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » :

| Délégués Titulaires | Délégué Suppléant |
|--|----------------------------------|
| M. Jean-Guy CORNU (Aigrefeuille-sur-Maine) | M. Serge RENAUD (Haute-Goulaine) |
| Mme Agnès PARAGOT (La Haye-Fouassière) | |
| Mme Marcelle CHAPEAU (Haute-Goulaine) | |

📄 Présentation du cahier des charges de l'étude « Eau potable et assainissement »

M. Jean-Guy CORNU, Vice-président délégué au Cycle de l'eau, rappelle à l'Assemblée que la loi Notre du 7 août 2015 a prévu le transfert des compétences eau potable et assainissement aux EPCI à fiscalité propre au 1^{er} Janvier 2020.

Dans ce cadre, il présente le cahier des charges de l'étude sur l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales urbaines, qui se décompose comme suit :

- tranche ferme :
 - phase 1 : état des lieux et diagnostic des services
 - phase 2 : Situation des collectivités au regard de l'objectif de qualité du service type et mise à niveau des services
- tranche conditionnelle :
 - Accompagnement juridique, administratif et financier de l'intercommunalité
 - Communication auprès des usagers

Le calendrier prévoit un lancement d'études en avril 2017.

TOURISME

↳ Approbation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur le Voyage à Nantes

M. Joël BASQUIN se retire de la salle et ne participera pas au vote.

M. Aymar RIVALLIN, Vice-Président délégué au Tourisme – Culture, informe l'Assemblée que la SPL Le Voyage à Nantes, dont Clisson Sèvre et Maine Agglo est actionnaire, a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes pour les exercices 2011 et suivants.

Conformément au Code des juridictions financières, ce rapport est présenté à l'Assemblée et donne lieu à un débat.

M. Franck NICOLON comprend pourquoi la collectivité n'a pas émis d'observations sur un contrôle qui concernait une gestion antérieure à notre adhésion mais il souhaite qu'à l'avenir elle émette un avis formalisé par un vote.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, et ses réponses, en date du 7 septembre 2017 concernant la SPL Le Voyage à Nantes pour les exercices 2011 et suivants.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - MOBILITES

↳ Schéma vélo de la Vallée de Clisson – tranche 1 programmation 2017-2020 : modification du plan de financement

M. Xavier BONNET, Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire – Mobilités, rappelle à l'Assemblée que le Conseil communautaire, en séance du 7 novembre 2017, a approuvé la tranche 1 – programmation financière 2017-2020 – du schéma vélo de la Vallée de Clisson et son plan de financement prévisionnel.

Il informe que suite à la signature en fin d'année 2017 de l'avenant au Nouveau contrat régional, la subvention régionale pour le projet « Lancement de la tranche 1/a du schéma vélo » est portée à 107 000 € (et non pas 67 000 € comme initialement prévu).

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée d'actualiser le plan de financement prévisionnel pour ce projet, comme suit :

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------------|--------------------|--|--------------------|
| Postes | Montant HT | Financement | Montant HT |
| Travaux de création | 975 000 € | Etat (TEPCV) | 92 360 € |
| Travaux de revêtement | 493 000 € | Europe (FEDER 2014-2020) | 100 000 € |
| Travaux de balisage | 174 000 € | Région (NCR 2015-2017) | 107 000 € |
| | | Région (soutien aux itinéraires cyclables SR3V) | 164 200 € |
| | | Département (dispositif soutien aux territoires 2017-2021) | 492 600 € |
| | | Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo | 685 840 € |
| TOTAL | 1 642 000 € | TOTAL | 1 642 000 € |

M. Benoît COUTEAU avait souvenir qu'en novembre l'Assemblée avait voté un budget de 900 000€.
M. Xavier BONNET lui répond que pour la tranche 1, le budget était déjà de 1 642 000 €.

M. Franck NICOLON souhaite revenir sur les 40 000 € supplémentaires de la Région. Dans un souci de rassembler, est ce qu'il serait envisageable que ces 40 000 € puissent être affectés à des projets de sécurisation majeures, notamment sur le pont de la départemental 7 qui permet de relier le bourg de Monnières à la gare du Pallet.

M. Xavier BONNET explique, sur les financements extérieurs, que pour le moment seuls les 107 000 € sont assurés mais pour le reste il n'y a aucune certitude sur les financements qui seront accordés.

Madame la Présidente rappelle qu'en novembre le Conseil communautaire a délibéré sur la tranche 1 mais avec la volonté de développer ce schéma sur l'ensemble du territoire et de regarder notre capacité à faire dans des délais qui soient acceptables pour tout le monde.

M. Aymar RIVALLIN rejoint le besoin de sécurisation de la départemental 7, le passage du pont de Monnières étant dangereux pour les cyclistes et les piétons. Il propose d'étudier la réalisation d'une boucle Maisdon – Château-Thébaud - la Haye-Fouassière et Saint-Fiacre pendant que les 1ères tranches se réalisent.

Mme Suzanne DESFORGES s'interroge sur le rapport prix /kilomètre qui lui paraît élevé.

M. Xavier BONNET lui répond que dans l'enveloppe sont compris à la fois des petits travaux de revêtement ou encore des travaux de création et des kilomètres de revêtement, et pour d'autres seulement du Balisage.

M. Joël BASQUIN demande ce qui restera à la charge de la collectivité sur cette enveloppe de travaux. Toutes les communes se sont-elles engagées à réaliser les travaux ?

M. Benoît PAYEN quitte la séance à 20h24.

M. Xavier BONNET lui explique que sur cette tranche, il s'agit pour une large part de travaux financés par la collectivité.

M. Vincent MAGRE informe l'Assemblée que malgré les bonnes volontés de certains élus de trouver un compromis notamment avec les élus de Monnières, ce compromis n'est manifestement pas possible, cela justifie mon vote contre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 39 voix pour, 7 abstentions, et 3 voix contre, approuve le nouveau plan de financement prévisionnel pour la tranche 1 - programmation financière 2017-2020 - du schéma vélo de la Vallée de Clisson, telle que présenté ci-dessus.

Il est précisé que le montant de dépenses subventionnables est plafonné pour certaines subventions :

- Etat au titre du TEPCV : montant de dépenses retenues de 900 000 €
- Conseil régional au titre du Nouveau contrat régional 2015-2017 : montant de dépenses retenues de 326 711 €

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat, l'Europe, la Région et le Département pour la réalisation de la tranche 1 du schéma vélo de la Vallée de Clisson.

FINANCES

↳ **Autorisation d'engager les crédits d'investissement par anticipation pour le budget Camping du Moulin**

M. Joël BASQUIN, Vice-Président délégué aux Finances, expose à l'Assemblée que l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Dans ce cadre, il est proposé d'engager, liquider et mandater dans la limite de 25% des crédits nouveaux d'équipement de l'exercice précédent (hors remboursement des emprunts en capital, l'enveloppe ci-dessous définie :

| Budget | Total Budget 2017 | Limite (25%) | Crédits nouveaux investissements 2017 |
|--------------------------|-------------------|--------------|---------------------------------------|
| Budget Camping du Moulin | 66 013 € | 16 503 € | Chapitre 21 – 16 000 € |

Ces crédits sont affectés prioritairement aux dépenses liées au lancement des consultations d'achat public, aux acquisitions foncières, aux marchés signés après le 1^{er} janvier 2018 ainsi qu'aux dépenses impératives ne pouvant attendre le vote du budget primitif 2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les nouveaux crédits d'investissement suivants, par anticipation du vote du budget primitif 2018 :

- budget Camping du Moulin : 16 000 €

ADMINISTRATION GENERALE

↳ **Schéma de mutualisation : présentation du diagnostic**

M. Joël BASQUIN, Vice-président délégué aux Finances en charge de la prospective et de la mutualisation, rappelle à l'Assemblée que la Loi du 16 décembre 2010, dite « loi RCT », a défini un cadre nouveau pour le développement des territoires et ce, notamment au niveau organisationnel et financier, à travers le schéma de mutualisation des services.

En vertu de l'article L. 5211-39 du CGCT, les communes et leurs communautés doivent désormais présenter un rapport de mutualisation des services dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux, puis à chaque débat d'orientation budgétaire.

A travers cette démarche, l'objectif est, outre de répondre aux obligations législatives, de renforcer la qualité, l'efficacité des services - et donc du service public, et d'accroître les synergies entre la Communauté et les Communes membres.

Le processus de fusion des communautés de communes de Sèvre, Maine et Goulaine et de la Vallée de Clisson a eu pour effet de reporter l'adoption d'un schéma de mutualisation.

Suite à la fusion des deux communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, l'élaboration d'un schéma de mutualisation à l'échelle du nouveau périmètre a été relancée dans le courant de l'année 2017 avec l'envoi d'un questionnaire aux maires des 16 communes.

Une synthèse de l'état des lieux réalisé sur la base des réponses apportés au questionnaire et des échanges qui ont suivi, est présentée en séance. Au cours d'une prochaine séance et dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires, des orientations politiques seront soumises à l'approbation du conseil communautaire, pour la période 2018-2020.

Madame Nelly SORIN remercie Monsieur Joël BASQUIN cette présentation et du travail qui a été fait qui a permis d'établir un état des lieux des attentes.

M. Franck NICOLON remercie également M. BASQUIN de cette présentation complète et précise. Il trouve intéressant de savoir sur quelle base nous partons et qu'elle est la culture commune. Il estime que sur les projets structurants, il y a beaucoup de progrès à faire. Le service ADS a été cité et il y aura beaucoup de sujets (PCAET) auxquels il va falloir s'atteler et qui vont induire de la mutualisation. Cette mutualisation doit être au service du développement durable. C'est un axe fort à développer. Il s'étonne que 7 communes n'aient pas répondu à la question relative au Pays et qui touche à son avenir. Il lui semble également important de collecter les pratiques dans d'autres territoires voisins où il existe une vraie culture de la mutualisation comme le territoire des Mauges.

M. Aymar RIVALLIN l'informe que concernant le Pays, il a été décidé de créer un organe de 3 personnes pour essayer d'aborder d'une manière stratégique la question de la gouvernance. Par ailleurs, le 5 février, la conférence des maires va se prononcer sur la réalisation d'une étude complémentaire sur les aspects juridiques de la représentation des membres au sein des organes décisionnels. Il est nécessaire qu'il y ait une place au sein des conseils municipaux pour rapporter ce qui se passe au Pays.

Madame la Présidente considère que l'absence de réponse de certaines communes sur le Pays peut s'expliquer par le fait que lorsque le questionnaire a été envoyé, le séminaire du Pays était en cours.

M. Joël BASQUIN explique qu'il a volontairement exclu le Pays car, sur ce sujet, l'aspect budgétaire est très important. Il considère qu'au-delà du Pays, il y a d'autres outils pour effectuer ces échanges entre EPCI tels que l'entente. Concernant les expériences des collectivités proches de nous, certaines comme celle de Grand-Lieu sur les services supports ne sont suffisamment anciennes pour avoir un recul suffisant.

Pour M. Vincent MAGRE, il lui paraît prématuré d'envisager une mutualisation verticale avec une communauté d'agglomération qui se crée, qui doit absorber ses propres compétences. Il considère nécessaire de privilégier les ententes horizontales comme elles se pratiquent de plus en plus dans le monde associatif, et notamment dans le domaine du sport.

M. Jérôme LETOURNEAU rappelle que l'idée n'était pas d'aller vers une mutualisation immédiate mais d'anticiper les demandes éventuelles des communes à venir comme dans le domaine informatique par exemple.

Pour M. Joël BASQUIN, ce schéma de mutualisation ne vise pas à mettre en place une usine à gaz Il s'agit de travailler sur quelques thématiques (voirie, informatique, communication...) qui peut préparer l'avenir à une mutualisation d'ensemble. Il rejoint M. Vincent MAGRE sur ce mouvement des associations qui se regroupent et qui sont souvent plus ambitieuses que les collectivités dans ce domaine.

M. Jean-Guy CORNU estime qu'il faut être vigilant afin que la mutualisation ne soit pas plus coûteuse. Il prend l'exemple de l'ADS qui va coûter de l'argent. Les habitants sont sensibles à ces coûts supplémentaires. Il souhaite que la Communauté d'Agglomération prenne d'abord le temps d'absorber ses propres compétences.

↳ Conditions de remboursement des frais de mission des élus exposés dans le cadre de mandats spéciaux

Madame la Présidente informe l'Assemblée que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil communautaire peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger.

Les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l'élu, doivent faire l'objet d'un mandat spécial préalable, octroyé par délibération du Conseil communautaire.

Ces déplacements occasionnent des frais de transport et de séjour. A ce titre, les élus peuvent bénéficier de l'indemnisation des frais exposés dans le cadre de leurs fonctions :

- Les frais de séjours ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.
- Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais
- Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la communauté sur présentation d'un état de frais et après délibération du Conseil communautaire. S'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la prise en charge des frais de missions des élus exposés dans le cadre de mandats spéciaux, après octroi d'un mandat spécial par délibération du Conseil communautaire :

- à des élus nommément désignés ;
- pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps ;
- accomplie dans l'intérêt communautaire ;
- et préalablement à la mission, sauf cas d'urgence ou de force majeure dûment justifiés.

Le Conseil communautaire autorise, à titre dérogatoire et en cas d'urgence avérée, l'exécutif à conférer un mandat spécial à l'élu, sous réserve d'une approbation de l'assemblée délibérante à la prochaine séance.

Les conditions de remboursement des frais de mission des élus exposés dans le cadre de mandats spéciaux sont fixées comme suit :

- Frais de séjours (frais de repas et frais d'hébergement) :
Remboursement forfaitaire dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat
- Dépenses de transport :
Remboursement sur présentation d'un état de frais, et après délibération du Conseil communautaire, dans la limite du tarif le moins onéreux ou, si l'intérêt du service l'exige, du tarif le plus adapté à la nature du déplacement
- Autres dépenses :
Remboursement sur présentation d'un état de frais. Le remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne pourra excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance

Les crédits nécessaires à l'exécution de ces dépenses seront inscrits au budget principal de la Communauté d'agglomération pour les exercices 2018 à 2020.

↳ Demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour le projet de Halte éco tri à Remouillé

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2018, pour la réhabilitation de la déchèterie de Remouillé en Halte éco tri.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 pour la réhabilitation de la déchèterie de Remouillé en Halte éco tri, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|---|------------------|-----------------|------------------|
| Postes | Montant HT | Financement | Montant HT |
| Génie civil - VRD | 365 000 € | ADEME (30%) | 200 000 € |
| Bâtiments | 250 000 € | Etat (FSIL GP) | 150 000 € |
| Assainissement EU EP | 80 000 € | DETR 2018 (35%) | 318 150 € |
| Clôtures – portails – Espaces verts | 56 000 € | Autofinancement | 240 850 € |
| Protection incendie | 40 000 € | | |
| Garde-corps et signalétique | 31 000 € | | |
| Eclairage extérieur | 17 000 € | | |
| Infrastructure réseaux | 10 000 € | | |
| Accessibilité PMR | 30 000 € | | |
| Mise en place des équipements de contrôle d'accès | 15 000 € | | |
| Mise en place de la vidéo surveillance | 15 000 € | | |
| TOTAL | 909 000 € | TOTAL | 909 000 € |

DÉCISIONS DE MADAME LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Madame la Présidente rend compte au Conseil Communautaire :

- qu'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'extension des vestiaires et création d'une mezzanine au pôle environnement de Clisson a été attribué aux entreprises suivantes :
 - Lot n°4 – « menuiseries intérieures »
Entreprise LAMY pour un montant de 25 262,65 € HT
 - Lot n°8 – « Chauffage – ventilation – climatisation, plomberie sanitaire »
Entreprise TCS pour un montant de 37 746,49 € HT
- que des conventions de renouvellement des baux des locaux des gendarmeries au profit de l'Etat ont été signées avec la Directrice régionale des finances publiques et le Général commandant le Groupement de gendarmerie départementale de Loire-Atlantique :
 - gendarmerie nationale de Clisson-Gétigné : renouvellement du bail pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mai 2017. Le montant du loyer annuel fixé par France Domaine est de 74 420 €, ce montant étant révisable par échéance triennale.
 - gendarmerie nationale d'Aigrefeuille-sur-Maine : renouvellement du bail pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2017. Le montant du loyer annuel fixé par France Domaine est de 84 707 €, ce montant étant révisable par échéance triennale.
- qu'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'aménagement de tronçons du Schéma vélo sur la commune de Saint-Lumine-de-Clisson a été conclu avec l'entreprise GADAIS pour un montant de 18 486,30 € HT.
- de la reconduction expresse pour l'année 2018 des 3 conventions de mise à disposition de services du 1^{er} janvier 2012 organisant la mise à disposition auprès de Clisson Sèvre et Maine Agglo des services respectifs des 3 communes de Clisson, Gorges et Monnières pour assurer la gestion des accueils de loisirs de ces 3 communes.

- qu'une convention a été avec le Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la mise à disposition d'un archiviste pour procéder au traitement et à la clôture du fonds d'archives des syndicats intercommunaux des transports scolaires d'Aigrefeuille sur Maine et de Clisson, pour une durée totale estimée à 3 à 4 semaines effectives de travail à compter du 12 février 2018 (coût horaire : 34,20 € par heure effective de travail).
- du renouvellement de l'adhésion pour 2018 au groupement d'employeurs VALORE moyennant une cotisation annuelle fixée à 144 €.

Question orale de M. Franck NICOLON

Madame la Présidente fait lecture de la question orale remise par M. Franck NICOLON :

→ « En 2017, vous avez annoncé la réalisation de la dépollution du site des friches Poupard à Tabari par le vendeur. A ma connaissance, celle-ci n'est pas réalisée ; pouvez-vous faire un point précis sur ce dossier ? »

Réponse apportée par la Présidente : un point précis sur la dépollution ne peut se faire aujourd'hui. Des discussions sont en cours mais nous n'avons pas de calendrier précis à vous communiquer pour le moment. Un protocole d'accord a été signé et prévoit la dépollution par le vendeur.

M. Franck NICOLON insiste sur le fait que la question de la dépollution de ce site dépasse la seule problématique de la communauté d'agglomération mais l'ensemble des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h46

La Présidente,
Nelly SORIN

